



Brigitte Favre

Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Route de Peney 83, 1214 Vernier. Tél. 022 341 32 60

QUESTIONS A POSER A VOTRE ASSURANCE MALADIE INTERNATIONALE

J'ai l'intention de commencer une psychothérapie chez **Madame Brigitte Favre, psychologue-psychothérapeute reconnue au niveau fédéral (Suisse)**. J'aimerais savoir à quelles conditions la psychothérapie est remboursée par mon contrat d'assurance.

1. Mon assurance couvre-t-elle la psychothérapie ? OUI NON
2. Combien remboursez-vous par séance de psychothérapie ?
Individuelle ? CHF
Couple ? CHF
Groupe ? CHF
3. Y a-t-il un plafond de remboursements par année ? OUI NON
Si oui, combien ? CHF
4. Y a-t-il une franchise annuelle ou une participation qui s'applique à ces remboursements ? OUI NON
Si oui, quel est son montant ? CHF
5. La psychothérapie doit-elle être prescrite par un médecin ? OUI NON
6. Avez-vous une liste de psychothérapeutes que vous reconnaissez ? OUI NON
7. Le nom de Brigitte Favre figure-t-il sur votre liste ? OUI NON
8. Y a-t-il encore d'autres conditions que je dois connaître avant de m'engager ? OUI NON
Si oui, lesquelles ?
9. Avec qui ai-je parlé, s'il-vous-plaît ? Puis-je avoir votre nom ?
Nom :
Date du téléphone :